



Compte rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 10 octobre 2011

L'an deux mille onze, le 10 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Gérard Leguay, maire.

Sont présents : M. Gérard Leguay, M. Michel Verney, Mme Annick Niporte, M. Bruno Schneider, M. Serge Bavard, M. Dominique Duchamp, M. Daniel Vieillard, M. Philippe Michaud, Mme Thérèse Parisot, M. Christophe Leloup, Mme Michèle Barbusse, M. David Brunot, Mme Rachel Simonel, M. Denis Jeunot, M. Philippe Brunot, Me Paulette Therry

Absents excusés et représentés : M. Jean-Noël Gallimardet (représenté par M. Christophe Leloup)

M. Philippe Michaud est élu secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 16 août 2011.

1- Modification du tableau des effectifs

Le conseil décide à l'unanimité la création des postes suivants :

- un poste d'adjoint technique territorial en contrat à durée déterminée de 1 an, et à temps non complet de 22 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 30 septembre 2011.
- Un poste d'adjoint technique en contrat à durée déterminée, et à temps non complet de 6h00 hebdomadaires (hors vacances scolaires), à compter du 1^{er} septembre 2011 et jusqu'au 6 juillet 2012.
- Un poste d'adjoint technique en contrat à durée déterminée, et à temps non complet de 5h30 heures hebdomadaires (hors vacances scolaires), à compter du 1^{er} septembre 2011 et jusqu'au 6 juillet 2012.

M. Leloup pense qu'il y a un manque d'encadrement au service périscolaire notamment le matin, compte tenu de l'évolution constante des effectifs. Il demande que soit communiqué un bilan des effectifs mensuels de la fréquentation de ce service. Les éléments seront transmis au cours d'un prochain conseil.

2- Cotisation – centre de formation de la fonction publique territoriale

Le conseil, à la majorité, par, 1 abstention (M Duchamp), et 6 votes contre (opposition), décide de soutenir le service public de formation de la fonction publique territoriale pour lequel la loi de finance rectificative pour 2011 abaisse la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0.9%. M. Leloup ne peut soutenir cette motion compte tenu du rapport de la cour des comptes constatant la mauvaise gestion de ce centre de formation.

3- Assurance des risques statutaires du personnel communal

Le conseil accepte à l'unanimité la majoration tarifaire de 11% du contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel à effet du 1^{er} janvier 2012, engendrée par un changement de compagnie d'assurance.

4- Frais d'écolage

Depuis l'année scolaire 2008-2009, le montant des frais d'écolage pour la fréquentation des élèves extérieurs à Selongey, est de 235€. Le cout réel de fonctionnement en 2010-2011, est de 856 € par élève pour l'école maternelle et de 456 € par élève pour l'école élémentaire. Pour l'année scolaire 2011-2012, 26 élèves de l'école maternelle et 19 élèves de l'école élémentaire sont concernés par ces frais d'écolage.

Le maire propose de fixer les frais d'écolage pour l'année scolaire 2011-2012 à hauteur de 20% de la différence entre le cout actuel de 235 € et le cout réel pour chaque école et ceci durant 5 ans afin d'atteindre au final le cout réel.

Ainsi, le montant des frais d'écolage pour l'année scolaire 2011-2012 est de 359 € pour les élèves fréquentant l'école maternelle et 279 € pour les élèves fréquentant l'école élémentaire.

M. Leloup dénonce une augmentation trop importante pour les communes, qui n'ont pas les mêmes recettes fiscales que Selongey. M. Jeunot précise que ce n'est pas au contribuable Selongéen, à travers leurs impôts, de financer les services proposés aux usagers des autres communes.

Le conseil fixe, par 2 abstentions (Me Parisot et M. Duchamp) et 5 voix contre (Me Paulette Terry, M. Daniel Vieillard, M. Leloup (+ procuration), M. Davis Brunot) les frais d'écologie à 359 € pour les élèves fréquentant l'école maternelle et 279€ pour les élèves fréquentant l'école élémentaire.

5- Taxe aménagement

Le maire présente la loi de réforme des taxes et participation d'urbanisme.

Le conseil fixe à l'unanimité le taux de la taxe d'aménagement à 1%.

6- Redevance d'occupation du domaine public Gaz

Le conseil fixe à l'unanimité le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz, qui se calcul comme suit : $((0.035€ \times 20\ 080\ m) + 100) \times 1.0810 = 867.83\ €$

20 080 = linéaire de canalisation gaz

1.0618=coefficient de variation de l'indice ingénieries

7- Service public de l'eau et de l'assainissement, rapports réglementaires 2010

M. Schneider présente les rapports réglementaires du Service public de l'eau et de l'assainissement.

Eau potable : le volume produit augmente de 10 000 m³ mais le volume comptabilisé est en baisse, le rendement attendu de 76% n'est pas atteint, puisqu'il est de 67%. L'eau est conforme à la réglementation au niveau de la potabilité.

Assainissement : le volume est de 169000 M³, il est inférieur au volume consommé car on ne comptabilise pas l'assainissement autonome.

Il informe l'assemblée que les deux contrats d'affermage sont en cours de négociation pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2012.

Le conseil prend acte de la communication de ces rapports.

8- Installation d'un mat de mesure anémométrique sur un terrain communal

Le conseil approuve à la majorité la convention, (l'opposition vote contre), portant autorisation d'occupation de terrain en forêt communale, autorise la société OPALE VELOCITA ENERGIES à installer un mat de mesure anémométrique sur un terrain appartenant à la commune, et autorise le maire à signer cette convention.

Ce dossier a déjà été présenté l'année dernière mais l'installation doit être reculée de 200 m à cause du projet de dépôt d'explosif. M. Schneider souhaite que soit spécifié dans le préambule : « le mat de mesure est installé dans le cadre de l'étude ZDE ».

9- Informations diverses et questions des conseillers

Information diverses :

- M. Michaud informe l'assemblée de l'avancée des travaux du groupe scolaire.
- M. Verney présente le contrat Ambition cote d'or qui sera signé prochainement avec le conseil général.
- M. Schneider informe le conseil que la réhabilitation des 3 réservoirs ainsi que le réseau d'assainissement le long de la Venelle et la Tranche d'assainissement rte d'Orville sont terminés. Les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable débutent mercredi 12 octobre. Les travaux de revêtement rue de la roche, sous maîtrise d'ouvrage du conseil général, ont été repoussés à début novembre ;

Question des conseillers

- Daniel Vieillard a constaté que le fleurissement de la commune n'avait pas été entretenu de manière satisfaisante cette année. M. Bavard admet une défaillance des services techniques due à des problèmes de manque d'effectifs et d'organisation durant les vacances d'été et que plusieurs pistes de réflexion sont engagées.

La séance est levée à 22H10

Le secrétaire de séance



Philippe MICHAUD



Le président de séance,



Gérard LEGUAY